



Complément de Traitement Indiciaire -CTI-

- À L'ATTENTION DES PARAMÉDICAUX AFFECTÉS DANS LES HIA PARISIENS

Force Ouvrière vous confirme que le versement du CTI se fera sur la paie de Juin pour la période de :

- Septembre à décembre 2020 et de janvier à mai 2021.
- Si cette régularisation n'est pas effective, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre représentant local **Force Ouvrière**.

Paris, le 23 juin 2021

